

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3009

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan climat - Volet habitat - Eco-rénovation - Modalités d'instruction des demandes de subvention en faveur des propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame Bonniel-Chalier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3009**

commission principale : urbanisme

objet : **Plan climat - Volet habitat - Eco-rénovation - Modalités d'instruction des demandes de subvention en faveur des propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012, et conformément à la compétence statutaire de la Communauté urbaine en matière de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, a approuvé le plan climat visant à réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et un plan d'actions. Le volet habitat du plan climat est un fort enjeu (l'habitat représente 17 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre), en particulier la réhabilitation thermique des logements qui doit connaître une première phase d'expérimentations pour mesurer la faisabilité de l'atteinte d'un niveau bâtiments basse consommation (BBC) rénovation.

Par délibération n° 2012-2788 du Conseil du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé, à titre expérimental, le principe d'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 € aux propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation performante de leur logement.

Le scénario de la réhabilitation très performante de 16 000 logements annuellement dont environ 12 000 dans le parc privé existant, plutôt qu'une réhabilitation moins performante mais plus massive (de l'ordre de 22 000 logements par an), a été retenu dans les conclusions du plan climat.

Cette subvention éco-rénovation est mobilisable pour les expérimentations suivantes, conduites ou à conduire en 2012-2013 :

- le programme d'intérêt général (PIG) énergétique à Vénissieux,
- la mise en place d'une action programmée dans le quartier Sainte Blandine à Lyon 2^e,
- l'accompagnement de la démarche de Réseau ferré de France (RFF) sur les réhabilitations acoustiques et énergétiques,
- l'intégration de la dimension énergétique dans les plans de sauvegarde, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriétés et programme d'intérêt général (PIG) ou dans des programmes expérimentaux en cours ou à venir dans l'agglomération.

Toutes ces expérimentations font ou feront l'objet d'une animation par l'intermédiaire des équipes pluridisciplinaires (accompagnement des propriétaires dans leurs démarches, diagnostics thermiques, préconisations de travaux, montages financiers).

La subvention éco-rénovation répond aux règles suivantes :

- public bénéficiaire : propriétaire ou syndicat de copropriété en fonction du nombre de logements,
- montant maximum : 2 500 € par logement,

- objectifs à atteindre : réalisation de travaux permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation,
- vérification de l'atteinte du niveau de performance selon 2 procédures :

- . calcul THCex (vérification par les équipes d'animation de l'atteinte du niveau de performance),
- . obtention du label BBC rénovation Effinergie.

Lorsque la demande de subvention est complétée avec les pièces administratives nécessaires et que toutes les conditions d'octroi de la subvention sont réunies, la Communauté urbaine attribue au propriétaire ou au syndicat de copropriété la subvention.

L'objet du présent dossier est de proposer les circuits d'instruction des demandes de subventions et des modèles types de :

- demandes de subvention,
- conventions d'attribution de subvention,
- demandes de premier versement et de paiement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la mise en œuvre et l'instruction, par la Communauté urbaine de Lyon, des subventions éco-rénovation en faveur des propriétaires privés s'engageant dans une démarche de réhabilitation thermique de leur patrimoine,

b) - la convention type à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et chaque bénéficiaire définissant, notamment, les modalités d'attribution de la subvention, la demande type de premier versement ainsi que celle relative au paiement.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites subventions.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.